

FORMALITES SPECIALES COVID-19

CONDITIONS D'ENTREE ET DE SORTIE DE TERRITOIRE EN FRANCE ET A DESTINATION

CAPITALES TOURS se conforme aux directives gouvernementales, tant en France qu'à l'étranger, et informe ses Clients des différentes consignes générales et mesures obligatoires, mises en place par nos différents partenaires français et locaux, afin de voyager dans les meilleures conditions possibles et d'assurer la protection de la santé de chacun.

Veillez à bien prendre connaissance de toutes les dispositions obligatoires avant votre départ afin d'avoir le temps nécessaire pour accomplir toutes les formalités.

Dans un contexte toujours fortement évolutif, nous vous recommandons vivement de vérifier régulièrement auprès des autorités compétentes, notamment le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et l'Institut Pasteur, les différentes conditions d'entrée inhérentes à chaque destination de séjour et de transit, avant la date de votre départ.

Sites de référence : Institut Pasteur (www.pasteur.fr) et Ministère français des Affaires Etrangères qui offre la possibilité de consulter des fiches par pays relatives à son voyage (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>)

À tout moment, vous pourrez être soumis à un examen médical (dépistage thermique, test RT-PCR ou antigénique, ...).

Plusieurs pays exigent la souscription d'une assurance Multirisques avec extension de garanties couvrant les sinistres liés au Covid. Cette assurance est donc obligatoire et doit couvrir la totalité de votre voyage. CAPITALES TOURS propose ce type d'assurance que vous pouvez souscrire en option, au moment de votre inscription (nous consulter pour le prix et les détails du contrat). Autrement, il vous faudra impérativement la contracter par ailleurs et pouvoir fournir une attestation au moment de votre inscription et de votre départ en voyage. Nous attirons votre attention sur le fait que les assurances liées aux cartes bancaires ne sont pas suffisantes, le Covid-19 étant classé comme épidémie/pandémie faisant partie des exclusions de garantie par les assureurs.

Plusieurs pays imposent également le téléchargement d'une application géolocalisante sur téléphone portable, dès l'arrivée à destination, et/ou un nouveau test PCR, sur place avant de quitter le pays, aux frais exclusifs du voyageur.

Si une destination exige une vaccination et la présentation d'un passeport vaccinal ou passe sanitaire, vous ne pourrez pas vous y soustraire pour pouvoir entrer dans le pays de destination/transit, au même titre qu'un visa.

De même, les compagnies aériennes peuvent exiger des formalités supplémentaires. **Les détails complets des mesures de sécurité sanitaires, mises en place par les compagnies aériennes, sont disponibles et régulièrement mis à jour sur le site Internet de chaque transporteur. Veuillez vous y référer pour connaître les procédures à respecter pour votre prochain voyage.**

Les compagnies aériennes ont le droit de refuser l'embarquement aux voyageurs présentant des symptômes de Covid-19.

LE PORT DU MASQUE CHIRURGICAL EST OBLIGATOIRE DANS LES AEROPORTS ET LES AVIONS A COMPTER DU 11 MAI 2020. LE MASQUE DOIT ETRE CHANGE TOUTES LES 4 HEURES, EN COMPTANT LE TEMPS D'ATTENTE A L'AEROPORT.

Tous les passagers sont tenus de porter un masque chirurgical (ou un masque filtrant FFP1, FFP2 ou FFP3) dans l'aéroport et pendant leur vol. Les passagers peuvent se voir refuser l'embarquement s'ils ne portent pas de masque chirurgical homologué.

ATTENTION : Certaines compagnies aériennes et certains pays exigent le port d'un masque filtrant FFP2. Un masque chirurgical non-homologué peut constituer un refus d'embarquement.

Retenez bien que, dans la situation actuelle, les règles d'entrée pour diverses destinations peuvent changer à court terme, avec effet immédiat, jusqu'à la dernière minute et sans aucun préavis. Le jour du départ, il appartient au voyageur de s'assurer qu'il remplit toutes ces conditions, sans aucune dérogation possible, pour effectuer son voyage. Autrement, tout défaut de visa, d'assurance et tout refus de vaccination et de soumission aux différents tests médicaux obligatoires ne constituent pas des motifs légitimes d'annulation et de remboursement sans frais. Ainsi, le Client se verra appliquer les frais contractuels de résolution jusqu'à 100% du montant total du voyage.

Nous restons en veille étroite et constante quant à l'évolution de la situation sanitaire en France, mais également à l'international, afin de vous informer sur les conditions de votre voyage. Cela ne vous dispense aucunement de vérifier et compléter les informations communiquées.

Avant de partir, pensez à inscrire votre voyage sur Ariane, l'application du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Tous les ressortissants français, qu'ils vivent sur le territoire national ou à l'étranger, peuvent s'inscrire sur Ariane pour enregistrer un voyage touristique, personnel ou professionnel d'une durée de moins de 6 mois. Si la situation du pays le justifie, vous recevrez ainsi par e-mail ou SMS des informations et des consignes de sécurité. La personne de contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant.

Site Internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

INFORMATIONS DONNEES SOUS RESERVE DE MODIFICATION SANS PREAVIS ET EN L'ETAT DE NOS INFORMATIONS A DATE.

Nos informations sont destinées à faciliter la préparation de votre voyage et ne prétendent pas à l'exhaustivité. Malgré la qualité des informations mises à votre disposition, elles ne vous dispensent nullement d'adopter une attitude prudente et de recueillir des conseils spécialisés ou de vous faire confirmer les informations diffusées par nos services.

Nous attirons également votre attention sur le fait que CAPITALES TOURS ne délivre que des conseils et, en aucun cas, des accords ou des autorisations de se déplacer, et ne saurait, de manière générale, prendre la décision finale quant à l'annulation, au report ou au maintien de votre voyage lorsque celui-ci opère dans des conditions normales.

Nous ne pouvons en aucun cas nous substituer à votre médecin ou au gouvernement français ou aux services de vaccinations de l'Institut Pasteur ou aux services consulaires du (des) pays visité(s). De même, ces informations ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de CAPITALES TOURS.

Il appartient exclusivement à chaque voyageur de remplir toutes les conditions d'accès à bord des vols de chaque transporteur et d'entrée sur le(s) territoire(s) de séjour et de transit. A défaut, le Client se verra appliquer les frais de résolution jusqu'à 100% du montant total du voyage.